



Formation sur repos et rémunération ,repos compensateur

Par **noordpolder**, le **23/11/2014** à **19:46**

bonjour ,
Travaillant à 80%,(120h/mois) en accord avec l'entreprise, je dispose d'un planning établi à l'avance (travail en soins personnes âgées)
je travaille 10 h / jour avec repos hebdomadaire variable car travaillant 1 weekend sur 2, donc ,je travaille +/- 30 h/semaine
voici mon problème :
mon employeur me propose bientôt une formation sur 3 jours les lundi mardi ,mercredi consécutifs de 7 heures / jour (dont 2 jours sur repos hebdomadaire ..qui seront rémunérés 7 heures /jour = 14 heures)
il exige qu'après la journée de formation de 7 h du mardi ,je reprenne mon poste afin de compléter les 3 heures manquantes ... est-ce légal ?
le jeudi ,il organise une réunion du personnel (librement obligatoire)qui dure au moins 3 h30 l'après midi qui tombe aussi sur un repos
d'autre part ,il ne donne pas de repos compensateurs alors que je ne travaille habituellement ce roulement que seulement le mardi et le samedi dimanche ..ce qui fait que je vais être présente dans l'entreprise le lundi ,mardi ,mercredi ,jeudi , repos vendredi ,travail samedi ,dimanche .. cela fait beaucoup de présence ,
merci pour votre conseil afin de savoir ce que je peux ou non demander /exiger à mon employeur
Salutations cordiales